AVIS D'ECHEANCE

Mois de mars 2020

ANOMALIE sur les quittances DE Mars 2020

<u>Pour certains locataires</u>, le solde à payer sur vos quittances de Mars est erroné.

En raison du confinemenent à compter du 16 mars dernier, et malgré nos efforts, même si vos comptes bancaires ont été débités du paiement, notre outil informatique de quittancement n'a pas été impacté.

<u>Dans ce cas</u>, le loyer de mars appelé sur la quittance est correct mais le solde à payer ne tient pas compte du paiement de Mars.

Rassurez vous:

- Les prélèvements sur Avril ne concernent que le loyer de mars et non le solde à payer.
- Vos comptes locataires seront régularisés sur la quittance d'Avril 2020.

REF. A RAPPELER SUR TOUTES CORRESPONDANCES

nº dossiex :

A payer avant le : 10/04/2020

MONTANT DE L'ECHEANCE APL/AL			388,78 €	
	TOTAL DE	L'ECHEANCE	388,78 €	OK
VOTRE SOLDE A LA DATE DU 24-03-202	0		316,93 €	
	NOUVEAU	SOLDE	705,71€	Erroné
Si le contrat de location est denoncé ou resilié ou s'il n'existe pa	s de contrat, le présent avis ne vaut qu	e pour indemnité d'occupation		LITOIR
MESSAGE : COVID 19 - En raison du confinement, m	ous demandons aux locataires d	e privilégier les paiements	en ligne sur https://www.versa	illes-habitat.fr
MEDCARLE CLADERAT	E.	FLEVED	DENTITE LOCA	TAIDE
VERSAILLES HABITAT	г		Contraction of the second second	TAINE
8, RUE SAINT-NICOLAS			villon à conserver	
P. 811 78008 VERSAILLES CEDEX		Preleveme	nt Automatique en Eur	0
ICS : FR62ZZZ492721	OV	010000-0000000000000000000000000000000		
	OK			
	200 70 6			
échéance: mars 2020	388,78 €			
Le montant appelé au titre du mois				
Le montant appelé au titre du mois soit 388,78 €				
	nº dossier			
soit 388,78 € sera prélevé sur le compte :				
soit 388,78 € sera prélevé sur le compte : 4e	n° dossier n° T.G.			
soit 388,78 € sera prélevé sur le compte :				